



Formation éligible Loi ALUR

2h en
distanciel

DPE, PPPT... quels pas vers la rénovation ?

**Prenez vos repères pour voir plus loin
et mieux accompagner vos clients dans leur stratégie de rénovation**

**Module à destination des syndics :
gestionnaires de copropriétés et responsables d'agence**

Objectif général de la formation

Connaître les dispositifs et outils technico-réglementaires, pour mieux élaborer des stratégies au service de la rénovation énergétique globale des copropriétés.

Compétences visées

- Situer les enjeux de rénovation énergétique des copropriétés dans le contexte français
- Connaître les outils : DPE, PPPT et autres, permettant d'avancer sur le sujet énergétique en copropriété
- Savoir utiliser ces outils pour enclencher une rénovation globale

Public

Syndics : gestionnaires de copropriétés et responsables d'agences

De 8 à 12 participants par session (intra-entreprise ou inter-entreprises)

Prérequis : gérer des biens pour lesquels la question de la rénovation énergétique se pose.

Durée

Formation de **2h en distanciel**

Éligible au renouvellement de la carte professionnelle syndic (Loi ALUR)

Séquences pédagogiques

Séquence 1 : Contexte de la rénovation énergétique globale des copropriétés

- Plan Climat et objectifs 2050, poids des copropriétés en France, dernières lois

Séquence 2 : DPE, PPPT, audit énergétique, DTG... quels outils ?

- Réglementation : clarification des obligations ou non, échéances, polémiques et améliorations prévues
- Exemples de documents et modalités de communication aux clients
- Anatomie d'une chute : pourquoi l'obligation d'audit énergétique n'a pas fonctionné ?

Séquence 3 : Des outils utiles à la gestion patrimoniale au-delà de l'obligation

- Première étape d'un planning projet de rénovation... ou pas.
- Rénovation globale ou étape par étape ?
- Et après ? Le pas suivant à la prochaine AG.

Séquence 4 : Test final

- Quiz ou étude de cas.

Méthodes mobilisées

Apports théoriques

Retours d'expérience

Animations interactives (sondages, quiz, board collaboratif...)

Profil du formateur (H/F)

Professionnel aguerri de la copropriété et de la rénovation énergétique (conseiller France Rénov' copro, AMO, MOE...)

Modalités d'évaluation

Travaux pratiques durant la formation

Evaluation post-formation par le formateur

Attestation de formation individuelle fournie aux participants selon leur assiduité

Satisfaction client

Une évaluation de la formation sera faite systématiquement à la fin de chaque session.

Accès aux sessions

Inscription individuelle sur une session inter-entreprises : 150€ HT/personne, soit 180€ TTC
Session intra (c'est à dire interne à votre entreprise) : nous consulter

Renseignez-vous sur les possibilités de prise en charge par votre OPCO et le FNE-Formation.

Pour toute question d'accessibilité ou besoin spécifique pour suivre une formation, merci de contacter notre référente handicap, Mathilde Auzias (ci-dessous).

L'accessibilité pour tous du lieu de formation et les conditions sanitaires sont sous la responsabilité de l'organisateur choisissant la salle.

CONTACT / INSCRIPTION

Mathilde Auzias

06 42 89 90 74

m.auzias@coprodespossibles.fr

www.coprodespossibles.fr